



Conseil d'administration

Séance du 13 octobre 2026

2026-20 Modification du catalogue général des tarifs de la restauration, applicable à partir du 1^{er} novembre 2026

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu :

- le code de l'éducation, notamment le 3° de l'article R. 822-16,
- la délibération n° 2026-11 du 11 mars 2026 fixant le catalogue général des tarifs de la restauration applicable à partir du 1^{er} août 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Guillaume KUHLER, directeur général adjoint du Crous de Strasbourg,

Considérant ce qui suit :

Par une délibération n° 2026-11 du 11 mars 2026 visée ci-dessus, le conseil d'administration a fixé la politique tarifaire du Crous en matière de restauration, applicable à compter du 1^{er} août 2026. En vertu de cette délibération, les élèves en formation professionnelle initiale qui n'ont pas le statut d'étudiant se voient appliquer, depuis le 1^{er} août 2026, le tarif passager soit 10 euros HT.

Afin de soutenir les conditions matérielles de vie de ces étudiants, il est proposé aux administrateurs et administratrices d'appliquer le tarif de 8,30 euros HT, qui correspond au coût complet de production d'un plateau repas par le Crous, sans aucune marge. Les autres dispositions du catalogue général ne sont pas modifiées.

APPROUVE la modification du catalogue général des tarifs de la restauration ci-dessous, applicable à compter du 1^{er} novembre 2026 :

PLATEAUX REPAS		
Publics concernés	Tarif HT	Notes
Plateau repas étudiant	Selon tarif national en vigueur	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires
Groupes scolaires dans la cadre de la préparation à l'orientation post-bac	Selon devis	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires



Agents des établissements concourant au service public de l'enseignement supérieur Elèves des écoles professionnelles post-bac en formation initiale sans statut étudiant, étudiants étrangers sans convention de stage, apprentis sans carte des métiers Groupes scolaires du 1er et 2nd degré (hors préparation à l'orientation post-bac)	8.30 €	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires
Passagers (Tous les autres publics)	10.00 €	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Membres participant à la délibération : 17

- Quorum / membres assistant à la séance : 10
- Procurations : 7

Abstentions :

Pour : 17

Contre : -

Fait à Strasbourg, le 13 octobre 2026,

Le président du conseil d'administration,
Monsieur Claudio GALDERISI

Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est